

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELITE 1818 EQUILIBRE (FR0010247023)

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe BPCE
FCP nourricier du FCP VEGA MONDE EQUILIBRE (FR0007007968)

Objectifs et politique d'investissement

Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85 % dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification d'OPCVM maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

L'objectif de gestion du FCP, est identique à celui de l'OPCVM maître à savoir de battre la performance de l'indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World dividendes nets réinvestis+ 35% de Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans coupons réinvestis et 15% de l'Eonia capitalisé, sur la durée de placement recommandée.

La performance du FCP pourra être inférieure à celle du maître du fait de l'impact de ses frais de gestion propres qui sont de 0.9% TTC maximum par an.

Le portefeuille du FCP se compose intégralement de parts du FCP maître et, à titre accessoire de liquidités. Le FCP n'est en aucune manière contraint de respecter la répartition géographique ou sectorielle résultant de son indice de référence. Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels investit l'OPCVM maître peuvent être gérés par VEGA Investment Managers ou une société liée. La politique d'investissement du maître repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

La politique d'investissement est identique à celle du FCP maître, qui est un fonds mixte profilé équilibre, qui peut investir sur l'ensemble des marchés actions et taux du monde entier, et qui repose sur la sélection d'OPCVM, de FIA ou de Fonds d'investissement de droit étranger ; l'allocation entre OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger actions, monétaires ou obligataires étant déterminée en fonction des anticipations du gestionnaire sur la situation politique, économique et financière internationale

L'investissement dans des FIA ou Fonds d'investissement sera limité à 30% de l'actif net.

Via son OPCVM maître, l'OPCVM sera exposé à :

- 40% minimum (dérivés inclus) au risque actions, à travers des OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger actions (tous secteurs, toutes capitalisations et toute zone géographique confondus) ;
- 40% minimum au marché de taux, à travers des OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger monétaires et/ou obligataires ;
- 10% maximum en OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement adoptant une stratégie diversifiée (Fonds à stratégie de performance absolue inclus).

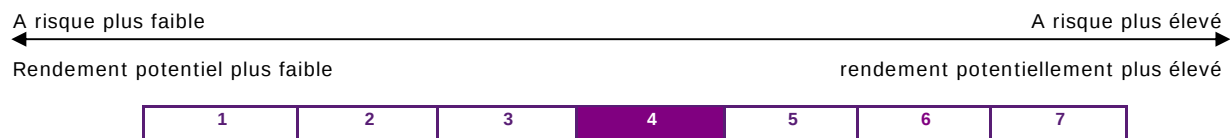
L'exposition aux pays émergents est autorisée à hauteur de 10% maximum de l'actif.

Le gérant peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque actions, de change et de taux ou de l'exposer au risque actions.

Les demandes de rachats sont reçues tous les jours de bourse avant 11 heures, et elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

La durée minimum de placement recommandée est de 4 ans. L'OPCVM capitalise ses sommes distribuables (Résultat net et plus-values réalisées).

Profil de risque et rendement



Le profil de risque du FCP est identique à celui de son OPCVM maître qui est classé 4.

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 4 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions et produits de taux.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.

La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque du FCP est justifié par le risque de baisse de la valeur (i) des actions sous-jacentes (ii) et des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts.

En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, le FCP est soumis au risque de crédit. En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre fonds sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas vous pourrez payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

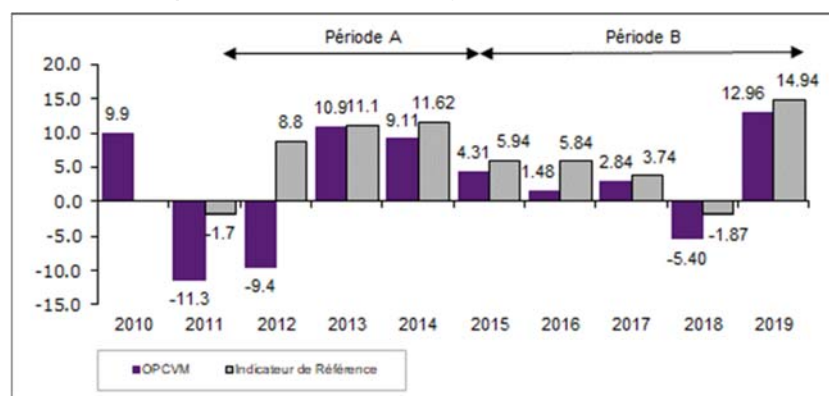
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année*	
Frais courants	3.07 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances*	
Commission de performance	Néant

* Ces chiffres sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2019. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique Frais du prospectus du FCP disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées d'ELITE 1818 EQUILIBRE



A compter du 01/01/2018, l'indicateur de référence du fonds est composé à 50% du MSCI World DNR, à 35% de Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans coupons réinvestis et à 15% de l'EONIA Capitalisé

La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

* Depuis le 1er janvier 2013 les performances de l'indicateur de référence sont calculées dividendes nets réinvestis contre non réinvestis précédemment.

Période A (jusqu'au 15/12/2010) : le fonds n'avait pas d'indice de référence.

Période B (du 16/12/2010 au 31/12/2012) : changement de fonds maître et d'indice de référence (15% EONIA capitalisé + 35 % Euro MTS 3-5 ans + 50 % MSCI World (Euro) dividendes non réinvestis).

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps. L'OPCVM a été créé en 2006.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

Informations pratiques

Dépositaire: Caceis Bank

Le prospectus de cet OPCVM et de l'OPCVM maître, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre – 75002 PARIS) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière à l'adresse suivante : VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre CS21818 – 75080 PARIS Cedex 02.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2020.

